

DÉPARTEMENT
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
de
Rochefort

MAIRIE
de Royan

OBJET

Aménagement d'un
appartement pour
le Principal du
Collège

48065

Mairie

3 exp. le 26.11.48

Nombre de Conseillers
en exercice.....

Nombre de présents.

Nombre de votants..

Le Maire, soussigné, certifie que
la convocation du Conseil Municipal
et le compte rendu de la présente
délibération ont été affichés
à la Mairie, conformément aux articles
48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal

L'An mil neuf cent quarante huit, le cinq du mois d'Octobre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Ch. REGAZONI

Convocés nos du 30 septembre 1948

Etaient présents : MM. Ch. REGAZONI, Veyssière, Rochedereux,
Chamboulas, Raymond, Bujard, Baudet, Simon, Péraudeau,
Counil, Jaquet, Dufour, Seagnet, Main, Brotreau, Gailland,
Chollet.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents MM. Représenté : M. Chazeaud

Excusés: Meile Nikosky, M. Bouchet, Chazeaud, Cousinet
Métadier, Domecq, Pouget, Rentin, Thirlon.
Monsieur Bujard Jean a été élu Secrétaire.

Répondant à une double réclamation l'une émanant
du nouveau Principal du Collège, l'autre du propriétaire de
la Villa " La Roseraie " qui depuis la libération a été
réquisitionnée au profit du principal du Collège, M. le
Maire a demandé à la Commission scolaire de bien vouloir
examiner l'opportunité de l'aménagement d'un logement pour
le Principal au 1er étage de l'aile droite du Collège.

L'aménagement de cet appartement avait d'ailleurs
été décidé en 1947 et est incorporé à un projet plus
général intéressant l'installation du chauffage central et
la restauration des cabinets d'aisance du Collège. Le
Ministère de l'Éducation Nationale avait accordé pour
l'ensemble de ces travaux une subvention de 2.713.000 frs
(décision du 13.1.48 de la Commission des bâtiments scolaires
et Universitaires).

Mais au début de 1948, l'aménagement de l'appartement
du Principal avait été ajourné parce que la ville envisageait
d'acquérir les propriétés voisines du Collège pour créer un
établissement obligatoire, ces acquisitions ont été ajournées
pour plusieurs années (délibération du 19 Juillet 1948).

Il est donc normal de reprendre notre ancien
projet afin de résoudre de façon durable la question du
logement du Principal. C'est l'avis de la Commission
scolaire, réunie le 20 septembre dernier.

L'architecte a été invité à réévaluer le devis

primitif, en groupant les travaux par corps de métiers.

Du point de vue financier, son travail fait ressortir

Travaux de plâtrerie	205.553 frs
- Menuiserie	273.930 -
- Quincaillerie	91.936 -
- Closerie sanitaire	190.164 -
- Electricité	101.824 -
- Peinture, vitre, tenture	161.607 -

Total: 1.024.814 frs

Le financement sera assuré pour une part (probablement de 50 à 60 %) au moyen de la subvention du Ministère de l'Education Nationale, pour le reste en utilisant le dommage de guerre du Collège restant encore inemployé.

Les travaux seront confiés à l'artisan ou entrepreneur qui aura consenti le prix forfaitaire le plus avantageux à l'appel d'offres auquel on procédera dans le cadre de Royan.

Le Conseil accepte les propositions de M. le Maire et de la Commission scolaire et donne pouvoir à M. le Maire pour passer marché avec les artisans et entrepreneurs qui seront les conditions les plus avantageuses.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 26 NOV 1948

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général.



Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et ans susdits

Ont signé au registre : MM. les membres
présents à la séance.



Pour extrait conforme
Le Maire,

LOUIS BASALO

ARCHITECTE D. P. L. G.

URBANISTE D. I. U.

VILLA "SPERANZA" PONTAILLAC

ROYAN

(CH.-MAR.)

Agenc. M. R. U. N° 60

TELEPHONE 124

C. C. P. BORDEAUX 100.892

ROYAN, LE 5 Octobre 1948

Monsieur Le Maire de ROYAN

Affaire : COLLEGE de ROYAN

Monsieur Le Maire,

Je vous remets ci-joint en 5 exemplaires les devis descriptifs et estimatifs, les marchés forfaitaires et soumissions ainsi que les plans des travaux à exécuter au COLLEGE de ROYAN pour l'aménagement de M. Le Principal. Ils se chiffrent à

PLATRERIE FUMISTERIE CARRELAGE	205.353 frs
MENUISERIE PARQUETS	273.930 -
QUINCAILLERIE	91.936 -
PLOMBERIE SANITAIRE	190.164 -
ELECTRICITE	101.824 -
PEINTURE VITRE TENTURE	161.607 -

TOTAL 1.024.814 frs

Honoraires l'architecte fixés par arrêté du 7. 8. 1947 à :

6.80% pour 1.000.000	= 68.000 -	
5.80% pour 24.814	= 1.439.20	=
		69.439, 20

TOTAL GENERAL : 1.094.253. 20

Veuillez croire, Monsieur Le Maire,
à l'assurance de ma parfaite considération.

